

Vannes, le 11 juillet 2016

Déclaration Liminaire de la CAPL n°1 du 11 juillet 2016
Recours en révision du compte rendu d'entretien professionnel
année 2016 (gestion 2015)

Madame la Présidente,

Ces derniers mois sont marqués par les symptômes qui annoncent inévitablement, outre ses faiblesses, une contestation du système libéral sur fond de crise démocratique.

Les crises économiques qui touchent tous les pays, qu'ils soient en Europe ou ailleurs, attestent de la fièvre avérée d'un système en crise systémique mais qui impose toujours ses dogmes.

Les choix libéraux qui sévissent en France, mis en œuvre par les gouvernements successifs, remettent en cause le système social qui est le nôtre.

Les mobilisations autour de la loi « travail » illustrent totalement le rejet des citoyens d'une régression des droits et des acquis des salariés. Solidaires Finances Publiques dénonce une politique rendant le travail éphémère, et qui en organisant une véritable régression sociale fait le choix d'une insécurité permanente.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est indispensable. Elle doit avoir pour objectif, dans toutes ses orientations, la prise en compte de l'humain et éviter toutes les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme. Cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public, vecteurs déterminants du « bien vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

A la DGFIP :

Depuis 2002, année après année, les gouvernements successifs ont tous pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la DGFIP.

- Tous ont mis en avant les qualités des agents des finances publiques, ont vanté les résultats de la DGFIP, et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : hausse des charges de travail, complexité croissante du travail, dégradation inquiétante des conditions de vie au travail, baisse de la qualité du service public

- Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains

de productivité et d'améliorer les missions, alors que cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail, et se retourne contre les usagers sommés de déclarer ou de payer sur internet.

- Tous ont profondément restructuré notre administration : réformes dans l'ex-Direction générale des impôts comme dans l'ex-Direction générale de la comptabilité publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions des trésoreries de proximité, regroupement de services...

- Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus d'un quart des effectifs.

- Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent.

Pour Solidaires Finances Publiques, il y a urgence à agir !

La DGFIP est en danger. Les missions et les agents souffrent, les usagers sont victimes de l'affaiblissement et de l'éloignement du service public, Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre le plan de destruction de la DGFIP, voulu et assumé par le Directeur général à travers ses lignes directrices.

Des actions ont débuté dans certaines directions : dans le Cher, en Lozère, dans l'Aude, le Gard, le Puy de Dôme, les Pyrénées Orientales, à la Réunion, dans l'Eure, le Val de Marne, à Paris...

Elles sont appelées à s'amplifier.

Ce combat est légitime et il sera mené !

Solidaires Finances Publiques revendique des mesures d'urgence visant à renforcer la DGFIP et ce sans délai :

- Stopper les suppressions d'emplois, établir un plan pluriannuel de recrutement pour renforcer la DGFIP, et recruter l'intégralité des listes complémentaires des concours ouverts.

- Décider un moratoire sur les restructurations et engager une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture territoriale.

- La reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être de véritables priorités. Il en va notamment des règles de gestion. Solidaires Finances Publiques s'opposera à toute tentative de déréglementation et de régression en la matière.

- De la même manière, la perte de pouvoir d'achat est inacceptable. De ce point de vue, un plan de promotions internes ambitieux, une revalorisation des régimes indemnitaires et des remboursements de frais sont des mesures légitimes et nécessaires.

Solidaires Finances Publiques rappelle aussi son opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.

Concernant cette CAP, convoquée pour la deuxième année consécutive sur la même demi-journée que la cap locale de mutation des agents A, les élus de Solidaires Finances Publiques s'opposent une nouvelle fois à ce type d'organisation du dialogue social dans le Morbihan, que vous considérez « passage obligé » dans un minimum de temps, plutôt que instances paritaires de dialogue et d'échanges dans la gestion des agents .

Pour notre part, nous prendrons le temps nécessaire à l' expression de notre revendicatif, à la défense des situations des agents, aux échanges dans l'intérêt des personnels.

Pour l'avenir, nous exigeons que les CAP locales soient convoquées sur un calendrier respectant le travail des élus du personnel.

S'agissant de cette CAP , comment ne pas revenir sur la mise en place de PPCR qui comporte en son sein des reculs phénoménaux en matière d'évaluation professionnelle, de mobilité non choisie, de remise en cause indemnitaire à venir par la mise en place de son corollaire le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Les pistes explorées par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) concernant le nouvel entretien professionnel dans le cadre de PPCR nous font craindre le pire :

L'entretien d'évaluation ne serait plus annuel mais triennal et un tiers seulement des agents participeraient à celui-ci chaque année.

Le nombre d'agents bénéficiaires de réduction d'ancienneté serait encadré. La DGAFP proposait que, parmi les agents qui participeront à l'évaluation triennale, seulement 25% d'entre eux pourraient bénéficier de cette réduction d'ancienneté (contre 70% aujourd'hui).

La réduction d'ancienneté accordée aux bénéficiaires pourrait être de 8 mois.

Si ces principes venaient à s'appliquer, le mérite, notion subjective qui mène à l'arbitraire et remet en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, serait l'élément moteur de la carrière des agents de la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer et s'opposer à un tel système.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets du 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008, et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- Son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- Son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux, voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM (dotation capital mois) et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées. Nous rappelons que vous devez nous communiquer les dotations mises en réserve avant les travaux de la CAP.

En outre il est inacceptable que pour la campagne 2015 (gestion 2014) de nombreuses réductions n'aient pas été attribuées.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2016. Nous ne pouvons tolérer que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.